

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS - Séance du 30 avril 2024 en visioconférence**

Présidence : M. Christian Albecker, Président du conseil d'administration du Fonds ESP Mission

Présents : Messieurs René Gerber, Jürgen Grauling, Norbert Lamy, Matthieu Ledermann, Marc Lehning, Jacques Merle, Claude Mourlam, Francis Muller, Jean-Michel North, Claude Sarric, Renaud Schoettel, Robert Steck.

Excusé.es : Messieurs Pierre Magne de la Croix donne **pouvoir à M. Renaud Schoettel**, Werner Richert donne **pouvoir à M. René Gerber**, Romain Schildknecht, Wolfram Steuernagel donne pouvoir à **M. Claude Sarric**, Christophe Striegel, Etienne Warnery - Mesdames Cornélia Kiehl donne **pouvoir à M. Robert Steck**, Anne-Laure Thallinger, Marianne Uhri.

Invité.es : Monsieur Joël Kremer commissaire aux comptes.  
Mesdames Lysiane Collon Bender, Valérie Feigenbrugel

**Présentation et approbation des comptes 2023 et budget 2025**

Dans sa séance du 30 avril 2024, les membres du conseil d'administration du Fonds ESP Mission reconnaissent que les documents requis à l'acceptation des comptes 2023 et le budget 2025, leurs ont été préalablement communiqués, notamment :

- Bilan et comptes de résultat 2023
- Rapport général du commissaire aux comptes
- Rapport spécial du commissaire aux comptes
- Rapport d'activité pour l'année 2023
- Présentation du budget 2025

**1. Présentation des comptes arrêtés au 31/12/2023 :**

Il est fait commentaire des comptes de l'exercice 2023 :

- Les comptes du fonds de dotation présentent un actif de 618 018,04 €.
- Le résultat de l'exercice présente un bénéfice de 337,57 €. Les membres du conseil d'administration décident d'affecter le résultat, dans le compte « report à nouveau ».

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents.**



## Fonds ESP Mission

### 2. Rapport du commissaire aux comptes :

Le Président de séance donne également lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes à Monsieur Joël Kremer, commissaire aux comptes du fonds, sur les comptes annuels 2023 : les comptes sont certifiés réels et sincères, donnant une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé.

### 3. Rapport d'activité 2023 :

Le Président de séance donne lecture au conseil d'administration du rapport d'activité courant du 1er janvier au 31 décembre 2023. Le conseil approuve le rapport d'activité du Fonds de dotation tel que présenté.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

Etabli et adopté par **le Conseil d'Administration**

M. Christian Albecker, Président du C.A. du Fonds  
Président de la séance

**FONDS ESP MISSION**  
1 Bis QUAI SAINT-THOMAS  
67081 STRASBOURG CEDEX

**COMPTES ANNUELS**  
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

# SOMMAIRE

<b>COMPTES ANNUELS</b>	<b>2</b>
<b>BILAN ASSOCIATION</b> .....	<b>3</b>
<b>ACTIF</b>	<b>3</b>
<i>Immobilisations incorporelles</i>	3
<i>Immobilisations corporelles</i>	3
<i>Immobilisations financières</i>	3
<i>Actif circulant</i>	3
<b>PASSIF</b>	<b>4</b>
<i>Fonds propres</i>	4
<i>Fonds reportés et dédiés</i>	4
<i>Provisions</i>	4
<i>Dettes</i>	4
<b>COMPTE DE RESULTAT ASSOCIATION</b> .....	<b>5</b>
<i>Produits d'exploitation</i>	5
<i>Charges d'exploitation</i>	5
<i>Produits financiers</i>	5
<i>Charges financières</i>	5
<i>Produits exceptionnels</i>	6
<i>Charges exceptionnelles</i>	6
<i>Evaluation des contributions volontaires en nature</i>	6
<b>ANNEXE COMPTABLE</b> .....	<b>7</b>
<i>Préambule</i>	7
<i>Evènements significatifs</i>	8
<i>Faits caractéristiques de l'exercice</i>	8
<i>Principes, règles et méthodes comptables</i>	9
<b>BILAN ASSOCIATION DETAILLE</b> .....	<b>12</b>
<b>ACTIF</b>	<b>12</b>
<i>Actif immobilisé</i>	12
<i>Actif circulant</i>	12
<b>PASSIF</b>	<b>13</b>
<i>Fonds propres</i>	13
<i>Fonds reportés et dédiés</i>	13
<i>Provisions</i>	13
<i>Dettes</i>	13
<b>COMPTE DE RESULTAT ASSOCIATION DETAILLE</b> .....	<b>15</b>
<i>Produits d'exploitation</i>	15
<i>Charges d'exploitation</i>	15
<i>Produits financiers</i>	15
<i>Charges financières</i>	15
<i>Produits exceptionnels</i>	15
<i>Charges exceptionnelles</i>	15
<i>Evaluation des contributions volontaires en nature</i>	15

# **COMPTES ANNUELS**

**BILAN ASSOCIATION**

Présenté en Euros

<b>ACTIF</b>	Exercice clos le <b>31/12/2023</b> (12 mois)			Exercice précédent <b>31/12/2022</b> (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
<b>Immobilisations financières</b>					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres					
<b>TOTAL (I)</b>					
<b>Actif circulant</b>					
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés					
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres	54 318,65		54 318,65	94 169,55	- 39 851
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	563 699,39		563 699,39	212 728,85	350 971
Charges constatées d'avance					
<b>TOTAL (II)</b>	<b>618 018,04</b>		<b>618 018,04</b>	<b>306 898,40</b>	<b>311 120</b>
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>618 018,04</b>		<b>618 018,04</b>	<b>306 898,40</b>	<b>311 120</b>

**BILAN ASSOCIATION(SUITE)**

Présenté en Euros

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le <b>31/12/2023</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2022</b> (12 mois)	<b>Variation</b>
<b>Fonds propres</b>			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires	15 000,00	15 000,00	
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité			
. Autres			
Report à nouveau	11 320,43		11 320
Excédent ou déficit de l'exercice	337,57	11 320,43	- 10 983
Situation nette (sous total)	26 658,00	26 320,43	338
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>26 658,00</b>	<b>26 320,43</b>	<b>338</b>
<b>Fonds reportés et dédiés</b>			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
<b>TOTAL (II)</b>			
<b>Provisions</b>			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
<b>TOTAL (III)</b>			
<b>Dettes</b>			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 000,00	3 900,00	- 900
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	277,00		277
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	588 083,04	276 677,97	311 405
Instrument de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>591 360,04</b>	<b>280 577,97</b>	<b>310 782</b>
Ecart de conversion passif (V)			
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>618 018,04</b>	<b>306 898,40</b>	<b>311 120</b>

**COMPTE DE RESULTAT ASSOCIATION**

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
<b>Produits d'exploitation</b>				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services				
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation				
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation				
consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels	3 425,00	105 622,84	- 102 198	-96,76
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie		194,00	- 194	-100
. Contributions financières	814 776,75	832 077,73	- 17 301	-2,08
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits				
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>	<b>818 201,75</b>	<b>937 894,57</b>	<b>- 119 693</b>	<b>-12,76</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	5 241,83	7 521,30	- 2 279	-30,31
Aides financières	813 500,00	919 052,84	- 105 553	-11,48
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges				
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>	<b>818 741,83</b>	<b>926 574,14</b>	<b>- 107 832</b>	<b>-11,64</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)</b>	<b>-540,08</b>	<b>11 320,43</b>	<b>- 11 861</b>	<b>-104,77</b>
<b>Produits financiers</b>				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés	1 154,65		1 155	N/S
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
<b>Total des produits financiers (III)</b>	<b>1 154,65</b>		<b>1 155</b>	<b>N/S</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
<b>Total des charges financières (IV)</b>				
<b>RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>1 154,65</b>		<b>1 155</b>	<b>N/S</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>614,57</b>	<b>11 320,43</b>	<b>- 10 706</b>	<b>-94,57</b>
<b>Produits exceptionnels</b>				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>Total des produits exceptionnels (V)</b>				
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles (VI)</b>				
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)	277,00		277	N/S
Total des produits (I + III + IV)	819 356,40	937 894,57	- 118 538	-12,64
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	819 018,83	926 574,14	- 107 555	-11,61
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>337,57</b>	<b>11 320,43</b>	<b>- 10 983</b>	<b>-97,02</b>
<b>Evaluation des contributions volontaires en nature</b>				
Produits				
. Dons en nature				
. Prestations en nature				
. Bénévolats				
<b>Total</b>	<b>1 100,00</b>	<b>1 256,00</b>	<b>- 156</b>	<b>-12,42</b>
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
<b>Total</b>	<b>1 100,00</b>	<b>1 256,00</b>	<b>- 156</b>	<b>-12,42</b>

## ANNEXE COMPTABLE

### PREAMBULE

Le Fonds ESP Mission, dont le siège social est sis au 1 bis, Quai Saint-Thomas 67000 STRASBOURG, a été déclaré à la Préfecture du Bas-Rhin et publié au Journal Officiel le 25 janvier 2022 sous le numéro 20220004 – n° d’annonce 2098.

Le Fonds ESP Mission a pour objet :

- de développer, en France et à l'étranger, la solidarité internationale de l'Union des Églises Protestantes d'Alsace et de Lorraine,
- de soutenir des engagements pour un monde solidaire au travers d'actions dans le domaine de la justice, des droits de l'homme, de l'environnement, de la santé, du social, de la formation et de l'éducation,
- et d'entreprendre toutes actions de développement et d'entraide visant à développer une conscience citoyenne de partage et de solidarité.

Des actions de prospection de donateurs ont été menées tout au long de l'exercice, au travers de mailings, d'évènements de promotions et de rencontres, et en particulier :

- L'organisation de rencontres : animations missionnaires, activité d'information publique,
- L'envoi de mailings à de multiples prospects,
- La distribution et/ou la mise à disposition du carnet de solidarité dans les paroisses.

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice s'élève à 618 018,04 Euros et le résultat comptable à + 337,57 Euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés le 30/04/2024 par le Conseil d'Administration.

## EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Des actions de communication ont été organisées pour faire connaître le fonds, promouvoir et développer la structure, et en particulier :

- L'annonce de la création du fonds par newsletter,
- L'annonce de la parution et la diffusion du carnet de solidarité présentant les actions et projets soutenus par le fonds au cours de l'exercice,
- La présentation des actions et projets soutenus par le fonds au cours de l'exercice sur le site Internet : <https://www.uepal.fr/mission>,
- L'envoi de communiqués de presse,
- L'organisation de rencontres et journées de formation auprès d'établissements, avec présentation du fonds et des actions développées.

Les ressources sont principalement constituées par les contributions financières versées par les paroisses, consistoires et inspections de l'UEPAL. En 2023, ces contributions représentent 95% du total des recettes d'exploitation.

Les dons perçus en 2023 pour la réalisation de l'objet « associatif » s'élèvent à 2 885 Euros, pour lesquels 12 reçus fiscaux ont été établis en 2023. Ces dons comprennent un don de 300 € provenant de l'Allemagne.

## PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

**ETAT DES PRODUITS À RECEVOIR**

<b>Produits à recevoir</b>	<b>Montant</b>
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	54 319
<b>TOTAL</b>	<b>54 319</b>

**CHARGES À PAYER PAR POSTE DE BILAN**

<b>Charges à payer</b>	<b>Montant</b>
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	3 000
Dettes fiscales et sociales	277
Autres dettes	377 057
<b>TOTAL</b>	<b>380 334</b>

**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDÈLE**

➤ Contributions volontaires en nature :

Conformément au règlement comptable ANC 2018-06 et de ses mises à jour, les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation dans les comptes 2023.

Les contributions volontaires en nature du fonds de dotation concernent essentiellement le bénévolat.

Elles sont représentées par :

- Les contributions en travail sous forme de bénévolat pour les bénévoles réguliers,
- Les heures consacrées à la vie statutaire de l'association par les administrateurs non rémunérés.

Le fonds de dotation ne dispose pas des outils permettant de dénombrer exhaustivement le nombre de bénévoles oeuvrant au sein de et pour le fonds de dotation.

De même, le fonds de dotation ne dispose pas des outils permettant de décompter avec exactitude les temps consacrés par les bénévoles

Le nombre d'heures recensées s'élève à 44 heures pour l'année 2023. Compte tenu de la diversité des missions, le taux horaire de valorisation est estimé à env. 25 Euros par heure charges comprises.

Conformément au règlement ANC 2018-06, le bénévolat a été traduit pour la somme de 1 100 Euros au 31 décembre 2023.

*Détail des postes du Bilan*

**BILAN ASSOCIATION DETAILLE**

Présenté en Euros

<b>ACTIF</b>	Exercice clos le <b>31/12/2023</b> (12 mois)			Exercice précédent <b>31/12/2022</b> (12 mois)		<b>Variation</b>
	Brut	Amort.prov.	Net	Net		
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>						
<i>Immobilisations incorporelles</i>						
<i>Immobilisations corporelles</i>						
<i>Immobilisations financières</i>						
<b>TOTAL (I)</b>						
<b>ACTIF CIRCULANT</b>						
. Autres	54 318,65		54 318,65	94 169,55		- 39 851
468700 DIVERS - PRODUITS A RECEVOIR	54 318,65		54 318,65	94 169,55		- 39 851
Disponibilités	563 699,39		563 699,39	212 728,85		350 971
512100 CREDIT MUTUEL ST JEAN - C/C	292 544,74		292 544,74	212 728,85		79 816
512200 LIVRET IMPULSION CM	271 154,65		271 154,65			271 155
<b>TOTAL (II)</b>	<b>618 018,04</b>		<b>618 018,04</b>	<b>306 898,40</b>		<b>311 120</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>618 018,04</b>		<b>618 018,04</b>	<b>306 898,40</b>		<b>311 120</b>

**BILAN ASSOCIATION DETAILLE(SUITE)**

Présenté en Euros

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le <b>31/12/2023</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2022</b> (12 mois)	<b>Variation</b>
<b>FONDS PROPRES</b>			
. Fonds propres statutaires <i>102310 DOTATIONS NON CONSOMPTIBLES INITIALES</i>	15 000,00 <i>15 000,00</i>	15 000,00 <i>15 000,00</i>	
Report à nouveau <i>110000 REPORT A NOUVEAU CREDIT</i>	11 320,43 <i>11 320,43</i>		11 320 <i>11 320</i>
Excédent ou déficit de l'exercice	337,57	11 320,43	- 10 983
Situation nette (sous total)	26 658,00	26 320,43	338
<b>TOTAL (I)</b>	<b>26 658,00</b>	<b>26 320,43</b>	<b>338</b>
<b>FONDS REPORTEES ET DEDIES</b>			
<b>TOTAL (II)</b>			
<b>PROVISIONS</b>			
<b>TOTAL (III)</b>			
<b>DETTES</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>401000 FOURNISSEURS</i> <i>408100 FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENUES</i>	3 000,00 <i>3 000,00</i>	3 900,00 <i>900,00</i> <i>3 000,00</i>	- 900 <i>- 900</i>
Dettes fiscales et sociales <i>444000 ETAT - IMPOT SUR LES REVENUS FISCALISES</i>	277,00 <i>277,00</i>		277 <i>277</i>
Autres dettes <i>467000 NOTE DE FRAIS</i> <i>467100 AVANCES RECUES ASSOCIATION ESPM</i> <i>468600 DIVERS - CHARGES A PAYER</i>	588 083,04 <i>211 026,39</i> <i>377 056,65</i>	276 677,97 <i>16,00</i> <i>251 488,98</i> <i>25 172,99</i>	311 405 <i>- 16</i> <i>- 40 463</i> <i>351 884</i>
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>591 360,04</b>	<b>280 577,97</b>	<b>310 782</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>618 018,04</b>	<b>306 898,40</b>	<b>311 120</b>

*Détail des postes du Compte de Résultat*

**COMPTE DE RESULTAT ASSOCIATION DETAILLE**

Présenté en Euros

	Exercice clos le <b>31/12/2023</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2022</b> (12 mois)	Variation	%
<b>Produits d'exploitation</b>				
Dons manuels	3 425,00	105 622,84	- 102 198	-96,76
754100 DONS - APPEL A GENEROSITE PUBLIQUE	2 885,00	4 570,00	- 1 685	-36,87
754110 DONS EXCEPTIONNELS - PARTICULIERS (UKRAINE)		43 255,00	- 43 255	-100
754120 REVERSEMENTS EXCEPTIONNELS - PAROISSES (UKRAINE)	540,00	57 797,84	- 57 258	-99,07
Legs, donations et assurances-vie		194,00	- 194	-100
754330 AUTRES PRODUITS LIES A DES LEGS OU DONATIONS		194,00	- 194	-100
Contributions financières	814 776,75	832 077,73	- 17 301	-2,08
755100 CONTRIBUTIONS FINANCIERES DES PAROISSES	773 864,16	823 566,71	- 49 703	-6,04
755110 CONTRIBUTIONS FINANCIERES D'AUTRES ORGANISMES	40 912,59	8 511,02	32 402	380,70
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>	<b>818 201,75</b>	<b>937 894,57</b>	<b>- 119 693</b>	<b>-12,76</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Autres achats et charges externes	5 241,83	7 521,30	- 2 279	-30,31
606800 FOURNITURES & IMPRIMES	1 966,80	2 064,00	- 97	-4,71
622600 HONORAIRES	3 014,70	3 900,00	- 885	-22,70
625600 MISSIONS ET ANIMATIONS		1 328,90	- 1 329	-100
627000 FRAIS BANCAIRES	260,33	228,40	32	13,98
Aides financières	813 500,00	919 052,84	- 105 553	-11,48
657000 AIDES FINANCIERES VERSEES	813 500,00	919 052,84	- 105 553	-11,48
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>	<b>818 741,83</b>	<b>926 574,14</b>	<b>- 107 832</b>	<b>-11,64</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>-540,08</b>	<b>11 320,43</b>	<b>- 11 861</b>	<b>-104,77</b>
<b>Produits financiers</b>				
Autres intérêts et produits assimilés	1 154,65		1 155	N/S
768000 INTERETS SUR LIVRET FISCALISE	1 154,65		1 155	N/S
<b>Total des produits financiers (III)</b>	<b>1 154,65</b>		<b>1 155</b>	<b>N/S</b>
<b>Charges financières</b>				
<b>RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>1 154,65</b>		<b>1 155</b>	<b>N/S</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I – II + III - IV)</b>	<b>614,57</b>	<b>11 320,43</b>	<b>- 10 706</b>	<b>-94,57</b>
<b>Produits exceptionnels</b>				
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	277,00		277	N/S
695000 IMPOT SUR LES REVENUS FISCALISES	277,00		277	N/S
Total des produits (I + III + V)	819 356,40	937 894,57	- 118 538	-12,64
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	819 018,83	926 574,14	- 107 555	-11,61
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>337,57</b>	<b>11 320,43</b>	<b>- 10 983</b>	<b>-97,02</b>
<b>Evaluation des contributions volontaires en nature</b>				
. Bénévolat	1 100,00	1 256,00	- 156	-12,42
<b>Total</b>	<b>1 100,00</b>	<b>1 256,00</b>	<b>- 156</b>	<b>-12,42</b>
. Personnel bénévole	1 100,00	1 256,00	- 156	-12,42
<b>Total</b>	<b>1 100,00</b>	<b>1 256,00</b>	<b>- 156</b>	<b>-12,42</b>



# CABINET KREMER & ASSOCIÉS

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE  
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES RÉGION GRAND EST  
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES  
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DU RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE COLMAR

## FONDS ESP MISSION

**Siège social : 1 bis, Quai Saint-Thomas  
67000 STRASBOURG**

**Forme sociale : Fonds de dotation**

**SIREN : 923 558 134**

---

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

---

**Siège social :** Espace Européen de l'Entreprise • 25 avenue de l'Europe • Schiltigheim      **Adresse postale :** BP 90028 • 67013 Strasbourg Cedex  
Tél. 03 88 18 65 00 • E-mail : [experts@cabinet-kremer.fr](mailto:experts@cabinet-kremer.fr)

**Bureau secondaire :** 12 rue St-Georges • 67500 Haguenau • Tél. 03 88 93 33 01 • E-mail : [haguenau@cabinet-kremer.fr](mailto:haguenau@cabinet-kremer.fr)



# CABINET KREMER & ASSOCIÉS

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE  
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES RÉGION GRAND EST  
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES  
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DU RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE COLMAR

## FONDS ESP MISSION

**Siège social : 1 bis, Quai Saint-Thomas  
67000 STRASBOURG**

**Forme sociale : Fonds de dotation**

**SIREN : 923 558 134**

---

## RAPPORT

**DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2023**

---

Aux Membres du Fonds de dotation,

### OPINION

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FONDS ESP MISSION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de dotation à la fin de cet exercice.

**Siège social :** Espace Européen de l'Entreprise • 25 avenue de l'Europe • Schiltigheim      **Adresse postale :** BP 90028 • 67013 Strasbourg Cedex  
Tél. 03 88 18 65 00 • E-mail : [experts@cabinet-kremer.fr](mailto:experts@cabinet-kremer.fr)

**Bureau secondaire :** 12 rue St-Georges • 67500 Haguenau • Tél. 03 88 93 33 01 • E-mail : [haguenau@cabinet-kremer.fr](mailto:haguenau@cabinet-kremer.fr)

## **FONDEMENT DE L'OPINION**

---

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

---

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **VERIFICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE ET DU RAPPORT FINANCIER ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres du conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

## **RESPONSABILITES DE LA PRESIDENCE ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE BUREAU RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

---

Il appartient à la Présidence d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Président d'évaluer la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Fonds de dotation.

## **RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

---

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Schiltigheim, le 25 avril 2024

Le Commissaire aux comptes  
CABINET KREMER & ASSOCIES

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "J. Kremer", written over a horizontal line.

J. KREMER

## BILAN ASSOCIATION

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
<b>Immobilisations financières</b>					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres					
<b>TOTAL (I)</b>					
<b>Actif circulant</b>					
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés					
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres	54 318,65		54 318,65	94 169,55	- 39 851
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	563 699,39		563 699,39	212 728,85	350 971
Charges constatées d'avance					
<b>TOTAL (II)</b>	<b>618 018,04</b>		<b>618 018,04</b>	<b>306 898,40</b>	<b>311 120</b>
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>618 018,04</b>		<b>618 018,04</b>	<b>306 898,40</b>	<b>311 120</b>

**BILAN ASSOCIATION(SUITE)**

Présenté en Euros

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le <b>31/12/2023</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2022</b> (12 mois)	Variation
<b>Fonds propres</b>			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires	15 000,00	15 000,00	
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité			
. Autres			
Report à nouveau	11 320,43		11 320
Excédent ou déficit de l'exercice	337,57	11 320,43	- 10 983
Situation nette (sous total)	26 658,00	26 320,43	338
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>26 658,00</b>	<b>26 320,43</b>	<b>338</b>
<b>Fonds reportés et dédiés</b>			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
<b>TOTAL (II)</b>			
<b>Provisions</b>			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
<b>TOTAL (III)</b>			
<b>Dettes</b>			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 000,00	3 900,00	- 900
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	277,00		277
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	588 083,04	276 677,97	311 405
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>591 360,04</b>	<b>280 577,97</b>	<b>310 782</b>
Ecart de conversion passif (V)			
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>618 018,04</b>	<b>306 898,40</b>	<b>311 120</b>

## COMPTES DE RESULTAT ASSOCIATION

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
<b>Produits d'exploitation</b>				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services				
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation				
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation				
consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels	3 425,00	105 622,84	- 102 198	-96,76
. Mécénats		194,00	- 194	-100
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières	814 776,75	832 077,73	- 17 301	-2,08
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits				
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>	<b>818 201,75</b>	<b>937 894,57</b>	<b>- 119 693</b>	<b>-12,76</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	5 241,83	7 521,30	- 2 279	-30,31
Aides financières	813 500,00	919 052,84	- 105 553	-11,48
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges				
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>	<b>818 741,83</b>	<b>926 574,14</b>	<b>- 107 832</b>	<b>-11,64</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)</b>	<b>-540,08</b>	<b>11 320,43</b>	<b>- 11 861</b>	<b>-104,77</b>
<b>Produits financiers</b>				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés	1 154,65		1 155	N/S
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
<b>Total des produits financiers (III)</b>	<b>1 154,65</b>		<b>1 155</b>	<b>N/S</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
<b>Total des charges financières (IV)</b>				
<b>RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	1 154,65		1 155	N/S
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	614,57	11 320,43	- 10 706	-94,57
<b>Produits exceptionnels</b>				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>Total des produits exceptionnels (V)</b>				
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles (VI)</b>				
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)	277,00		277	N/S
Total des produits (I + III + IV)	819 356,40	937 894,57	- 118 538	-12,64
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	819 018,83	926 574,14	- 107 555	-11,61
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>337,57</b>	<b>11 320,43</b>	<b>- 10 983</b>	<b>-97,02</b>
<b>Evaluation des contributions volontaires en nature</b>				
<b>Produits</b>				
. Dons en nature				
. Prestations en nature				
. Bénévolats				
<b>Total</b>	<b>1 100,00</b>	<b>1 256,00</b>	<b>- 156</b>	<b>-12,42</b>
<b>Charges</b>				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
<b>Total</b>	<b>1 100,00</b>	<b>1 256,00</b>	<b>- 156</b>	<b>-12,42</b>

## ANNEXE COMPTABLE

### PREAMBULE

Le Fonds ESP Mission, dont le siège social est sis au 1 bis, Quai Saint-Thomas 67000 STRASBOURG, a été déclaré à la Préfecture du Bas-Rhin et publié au Journal Officiel le 25 janvier 2022 sous le numéro 20220004 – n° d'annonce 2098.

Le Fonds ESP Mission a pour objet :

- de développer, en France et à l'étranger, la solidarité internationale de l'Union des Églises Protestantes d'Alsace et de Lorraine,
- de soutenir des engagements pour un monde solidaire au travers d'actions dans le domaine de la justice, des droits de l'homme, de l'environnement, de la santé, du social, de la formation et de l'éducation,
- et d'entreprendre toutes actions de développement et d'entraide visant à développer une conscience citoyenne de partage et de solidarité.

Des actions de prospection de donateurs ont été menées tout au long de l'exercice, au travers de mailings, d'évènements de promotions et de rencontres, et en particulier :

- L'organisation de rencontres : animations missionnaires, activité d'information publique,
- L'envoi de mailings à de multiples prospects,
- La distribution et/ou la mise à disposition du carnet de solidarité dans les paroisses.

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice s'élève à 618 018,04 Euros et le résultat comptable à + 337,57 Euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés le 30/04/2024 par le Conseil d'Administration.



## EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Des actions de communication ont été organisées pour faire connaître le fonds, promouvoir et développer la structure, et en particulier :

- L'annonce de la création du fonds par newsletter,
- L'annonce de la parution et la diffusion du carnet de solidarité présentant les actions et projets soutenus par le fonds au cours de l'exercice,
- La présentation des actions et projets soutenus par le fonds au cours de l'exercice sur le site Internet : <https://www.uepal.fr/mission>,
- L'envoi de communiqués de presse,
- L'organisation de rencontres et journées de formation auprès d'établissements, avec présentation du fonds et des actions développées.

Les ressources sont principalement constituées par les contributions financières versées par les paroisses, consistoires et inspections de l'UEPAL. En 2023, ces contributions représentent 95% du total des recettes d'exploitation.

Les dons perçus en 2023 pour la réalisation de l'objet « associatif » s'élèvent à 2 885 Euros, pour lesquels 12 reçus fiscaux ont été établis en 2023. Ces dons comprennent un don de 300 € provenant de l'Allemagne.

## PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

**ETAT DES PRODUITS À RECEVOIR**

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	54 319
<b>TOTAL</b>	<b>54 319</b>

**CHARGES À PAYER PAR POSTE DE BILAN**

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	3 000
Dettes fiscales et sociales	277
Autres dettes	377 057
<b>TOTAL</b>	<b>380 334</b>

**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDÈLE**

## ➤ Contributions volontaires en nature :

Conformément au règlement comptable ANC 2018-06 et de ses mises à jour, les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation dans les comptes 2023.

Les contributions volontaires en nature du fonds de dotation concernent essentiellement le bénévolat.

Elles sont représentées par :

- Les contributions en travail sous forme de bénévolat pour les bénévoles réguliers,
- Les heures consacrées à la vie statutaire de l'association par les administrateurs non rémunérés.

Le fonds de dotation ne dispose pas des outils permettant de dénombrer exhaustivement le nombre de bénévoles œuvrant au sein de et pour le fonds de dotation.

De même, le fonds de dotation ne dispose pas des outils permettant de décompter avec exactitude les temps consacrés par les bénévoles

Le nombre d'heures recensées s'élève à 44 heures pour l'année 2023. Compte tenu de la diversité des missions, le taux horaire de valorisation est estimé à env. 25 Euros par heure charges comprises.

Conformément au règlement ANC 2018-06, le bénévolat a été traduit pour la somme de 1 100 Euros au 31 décembre 2023.



# CABINET KREMER & ASSOCIÉS

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE  
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES RÉGION GRAND EST

SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES  
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DU RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE COLMAR

## FONDS ESP MISSION

**Siège social : 1 bis, Quai Saint-Thomas  
67000 STRASBOURG**

**Forme sociale : Fonds de dotation**

**SIREN : 923 558 134**

---

## RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES Exercice clos le 31 décembre 2023

---

**Siège social :** Espace Européen de l'Entreprise • 25 avenue de l'Europe • Schiltigheim      **Adresse postale :** BP 90028 • 67013 Strasbourg Cedex  
Tél. 03 88 18 65 00 • E-mail : [experts@cabinet-kremer.fr](mailto:experts@cabinet-kremer.fr)

**Bureau secondaire :** 12 rue St-Georges • 67500 Haguenau • Tél. 03 88 93 33 01 • E-mail : [haguenau@cabinet-kremer.fr](mailto:haguenau@cabinet-kremer.fr)



# CABINET KREMER & ASSOCIÉS

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE  
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES RÉGION GRAND EST  
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES  
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DU RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE COLMAR

## FONDS ESP MISSION

**Siège social : 1 bis, Quai Saint-Thomas  
67000 STRASBOURG**

**Forme sociale : Fonds de dotation**

**SIREN : 923 558 134**

---

## RAPPORT SPECIAL

### DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**Conseil d'administration d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2023**

---

Aux Membres du Conseil d'Administration,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre fonds de dotation, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**Siège social :** Espace Européen de l'Entreprise • 25 avenue de l'Europe • Schiltigheim      **Adresse postale :** BP 90028 • 67013 Strasbourg Cedex  
Tél. 03 88 18 65 00 • E-mail : [experts@cabinet-kremer.fr](mailto:experts@cabinet-kremer.fr)

**Bureau secondaire :** 12 rue St-Georges • 67500 Haguenau • Tél. 03 88 93 33 01 • E-mail : [haguenau@cabinet-kremer.fr](mailto:haguenau@cabinet-kremer.fr)

**Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de Commerce.

Schiltigheim, le 25 avril 2024

Le Commissaire aux comptes  
CABINET KREMER & ASSOCIES



J. KREMER



## FONDS ESP MISSION Rapport d'Activité

**2<sup>ème</sup> EXERCICE : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023**

### 1. Préambule

Le Fonds ESP Mission, fonds de dotation a été créé par l'association Entraide et Solidarité Protestantes (ESP).

Sa création a été déclarée à la Préfecture du Bas-Rhin le 22 décembre 2021 et complétée le 10 janvier 2022. Publication en a été faite au Journal Officiel de la République Française en date du 25 janvier 2022 sous le n° 20220004 – n° d'annonce 2098.

Son siège social est situé au 1bis, quai Saint-Thomas, 67081 Strasbourg Cedex.

Son objet, conformément à ses statuts : en France et à l'étranger, développer la solidarité internationale de l'Union des Églises Protestantes d'Alsace et de Lorraine et soutenir des engagements pour un monde solidaire au travers d'actions dans le domaine de la justice, des droits de l'Homme, de l'environnement, de la santé, du social, de la formation et de l'éducation ou toutes autres actions de développement et d'entraide visant à développer une conscience citoyenne de partage et de solidarité.

Le montant de la dotation initiale par son fondateur est de 15 000 €

En 2023, le montant des ressources récoltées par le Fonds ESP Mission s'élève à 819 356,40 €

### 2. Fonctionnement interne du fonds

#### **2.1 Conseil d'administration**

✓ A la date de l'arrêté des comptes, la composition du conseil d'administration est la suivante :

Président :

- Monsieur Christian Albecker

Administrateurs.rices :

- Madame la pasteure Anne-Laure Thallinger
- Monsieur Norbert Lamy
- Monsieur le pasteur René Gerber
- Madame la pasteure Marianne Uhri
- Monsieur Claude Sarric
- Monsieur le pasteur Wolfram Steuernagel
- Monsieur Christophe Striegel
- Monsieur Jean-Michel North
- Monsieur le pasteur Jürgen Grauling
- Monsieur Marc Lehning
- Monsieur Etienne Warnery
- Monsieur le pasteur Francis Muller



## Fonds ESP Mission

- Monsieur Renaud Schoettel
- Monsieur le pasteur Claude Mourlam
- Monsieur Jacques Merle
- Monsieur le pasteur Romain Schildknecht
- Monsieur Werner Richert
- Madame Cornélia Kiehl
- Monsieur Robert Steck
- Monsieur le pasteur Pierre Magne de la Croix
- Monsieur Matthieu Ledermann

✓ Dates de réunions et ordre du jour :

Au cours de l'année 2023, le conseil d'administration s'est réuni 5 (cinq) fois

- le 31 janvier 2023
- le 28 février 2023
- le 12 avril 2023
- le 2 juin 2023
- le 14 novembre 2023

Les points abordés sur les ordres du jour concernent entre autres les nominations des membres, arrêté des comptes, le budget, le choix des partenaires.

### **2.2 Bureau**

Président : M. Christian Albecker

1<sup>er</sup> Vice-président : M. Renaud Schoettel

2<sup>ème</sup> vice-président : M. Norbert Lamy

Trésorier : M. Renaud Schoettel

Trésorier adjoint : M. Claude Sarric

Secrétaire : M. Robert Steck

Secrétaire adjoint : M. Christophe Striegel

## **3. Rapports du fonds avec les tiers**

### **3.1 Les actions de communication menées par le fonds**

Durant l'année 2023, des actions de communication ont été organisées pour faire connaître le fonds, promouvoir et développer la structure, en particulier :

- L'annonce de la parution et la diffusion du carnet de solidarité présentant les actions et projets soutenus par le fonds au cours de l'exercice ;
- La présentation des actions et projets soutenus par le fonds au cours de l'exercice sur le site Internet (<https://www.uepal.fr/mission/>) ;
- L'envoi de communiqués de presse ;
- L'organisation de rencontres et journées de formation auprès d'établissements, avec présentation du fonds et des actions développées.



### **3.2 Liste des partenaires du fonds**

Les principaux partenaires du fonds de dotation sont :

- Son fondateur, l'association Entraide et Solidarité Protestantes (E.S.P.) qui assure la gestion courante et la coordination des actions menées par le fonds avec les instances et les services de l'UEPAL ;
- L'Église Protestante de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine et l'Église Protestante Réformée d'Alsace et de Lorraine (les deux Églises membres de l'UEPAL), qui sont engagées à contribuer à la recherche de mécènes, en particulier via le mécénat de compétence, la diffusion d'information au sein de leurs réseaux de circonscriptions culturelles territoriales (paroisses, consistoires, inspections) et auprès de leurs partenaires
- L'association Entraide et Solidarité Protestantes Missionnaire (E.S.P.M.) qui a procédé à des avances de trésorerie et ainsi aider à démarrer l'activité du fonds.

### **3.3 Les actions de prospection de donateurs menées par le fonds**

Des actions de prospection de donateurs ont été menées depuis la création du fonds et tout au long de l'exercice, au travers de mailings, d'évènements de promotions et de rencontres, en particulier :

- L'organisation de rencontres : animations missionnaires, activité d'information publique
- L'envoi de mailings à de multiples prospects
- La distribution et/ou la mise à disposition du carnet de solidarité dans les paroisses

## **4. Liste des actions d'intérêt général financées par le fonds et indication de leurs montants**

Au cours de l'exercice, le fonds a financé dans le cadre de son programme MISSION 28 projets dans le cadre du programme d'actions de solidarité internationale (carnet de solidarité) :

- Afrique de l'Ouest : Rendre justice aux personnes en migration : 10 000 €, La Cimade
- Afrique du Sud : Vivre sans violence ! : 5 000 €, SLM/ELM Hermannsburg
- Brésil : Formation de bénévoles : 12 000 €, SLM/ELM Hermannsburg
- Burundi : Éduquer à la paix et au développement durable : 5 000 €, DEFAP
- Centrafrique : Des jardins pour nourrir Bangui : 3 200 €, DEFAP
- Chili : Donner aux femmes les moyens d'affronter l'avenir : 8 500 €, Mission 21
- Costa Rica : Former à la "vie bonne" dans tous les sens : 8 500 €, Mission 21
- Djibouti : Développer l'énergie solaire : 12 000€, DEFAP
- Égypte : Foyer d'accueil de jeunes filles au Caire : 7 000 €, ACO
- Éthiopie : Former des collaborateurs pour grandir encore : 5 000 €, SLM/ELM Hermannsburg
- Éthiopie : Prévention du Sida dans la ville de Biftu : 5 000 €, SLM/ELM Hermannsburg
- Hong Kong : Éducation au changement social : 8 500 €, Mission 21
- Inde : Une bonne scolarité pour des jeunes filles Dalits : 5 000 €, SLM/ELM Hermannsburg
- Indonésie : Des jeunes s'engagent pour la paix entre les religions : 8 500 €, Mission 21
- Irak : Un revenu pour le foyer grâce aux femmes : 8 000 €, ACO
- Iran : Poursuivre les liens pour rompre l'isolement : 10 000 €, ACO
- Liban : Centre d'Action Sociale à Beyrouth : 15 000 €, ACO
- Liban : Le CAHL, maison de retraite et de soins : 4 500 € : ACO
- Madagascar : De l'eau pour tous ! : 15 000 €, CEVAA
- Madagascar : Au sourire des enfants de Tangaïna : 10 000 €, La Cause



- Malawi : Colorer le désert en vert : 10 000 €, SLM/ELM Hermannsburg
- Nigéria : Pour la paix entre les religions : 8 000 €, Mission 21
- Pérou : Lutte contre la discrimination des femmes : 8 000 €, Mission 21
- République démocratique du Congo : Enfin des pasteurs pour l'Église du Christ ! : 6 600 €, DEFAP
- République démocratique du Congo : Microcrédits pour femmes en grande précarité : 1 900 €, DEFAP
- Russie : Formation itinérante pour des collaborateurs compétents : 25 000 €, SLM/ELM Hermannsburg
- Syrie : Entretenir le patrimoine de Qamichli : 15 000 €, ACO
- Tunisie : Promouvoir l'agriculture environnementale : 2 000 €, DEFAP

### 5. Liste des personnes morales bénéficiaires des redistributions du fonds de dotation

#### **Institut Œcuménique Al Mowafaqa**

- Adresse : 24 avenue du Chellah, Rabat, Maroc, +212 537 26 21 75, directeur@almowafaqa.com
- Objet social : Institut de formation, de réflexion et de promotion du dialogue interculturel et interreligieux
- Montant alloué : 6 000 €
- Œuvres et missions d'intérêt général financées avec les dons du fonds :
  - Formation universitaire en théologie en langue française au service des Églises chrétiennes au Maroc

#### **Action Chrétienne en Orient (ACO)**

- Adresse : 7 rue du Général Offenstein, 67100 Strasbourg, 03 88 40 27 98, aco.france@gmail.com
- Objet social : entretenir des relations de fraternité et de solidarité avec des Églises et des œuvres chrétiennes au Moyen-Orient
- Montant alloué : 170 000 €
- Œuvres et missions d'intérêt général financées avec les dons du fonds :
  - Irak : Un revenu pour le foyer grâce aux femmes
  - Iran : Poursuivre les liens pour rompre l'isolement
  - Liban : Centre d'Action Sociale à Beyrouth
  - Liban : Le CAHL, maison de retraite et de soins
  - Égypte : Foyer d'accueil pour jeunes filles au Caire
  - Syrie : Entretenir le patrimoine de Qamichli

#### **Communauté d'Église en mission (CEVAA)**

- Adresse : 13 rue du docteur Louis Perrier, 34961 Montpellier, 04 67 06 51 77, secretariat@cevaa.org
- Objet social : Favoriser le lien, la rencontre, l'échange, le partage
- Montant alloué : 177 000 €
- Œuvres et missions d'intérêt général financées avec les dons du fonds :
  - Madagascar : De l'eau pour tous

#### **La Cimade**

- Adresse : 91 rue Oberkampf, 75011 Paris, 01 44 18 60 50, infos@lacimade.org
- Objet social : mettre en œuvre une solidarité active aux migrants, réfugiés, demandeurs d'asile
- Montant alloué : 10 000 €
- Œuvres et missions d'intérêt général financées avec les dons du fonds :
  - Afrique de l'Ouest : Rendre justice aux personnes en migration



### **Service protestant de Mission (DEFAP)**

- Adresse : 102 boulevard Arago, 75014 Paris, 01 42 34 55 55, [secretariat.general@defap.fr](mailto:secretariat.general@defap.fr)
- Objet social : lutter contre les injustices sociales notamment dans les domaines de l'éducation, la santé, le développement rural, la formation théologique, l'accompagnement de groupes de jeunes et d'étudiants
- Montant alloué : 280 000 €
- Œuvres et missions d'intérêt général financées avec les dons du fonds :
  - o Burundi : Éduquer à la paix et au développement durable
  - o Centrafrique : Des jardins pour nourrir Bangui
  - o République démocratique du Congo : Enfin des pasteurs pour l'Église du Christ
  - o République démocratique du Congo : Microcrédit pour femmes en grande précarité
  - o Djibouti : Développer l'énergie solaire
  - o Tunisie : Promouvoir l'agriculture environnementale

### **Fondation La Cause**

- Adresse : 69 avenue Ernest Jolly, 78955 Carrières-sous-Poissy, 01 39 70 60 52, [fondation@lacausede.org](mailto:fondation@lacausede.org)
- Objet social : œuvrer à la solidarité morale ou matérielle
- Montant alloué : 10 000 €
- Œuvres et missions d'intérêt général financées avec les dons du fonds :
  - o Madagascar : Au sourire des enfants de Tangaïna

### **Mission 21**

- Adresse : Missionsstrasse 21, postfach 270, 4009 Basel, Suisse, 41 61 260 21 20, [info@mission-21.org](mailto:info@mission-21.org)
- Objet social : mettre en œuvre des actions de coopération pour la justice, la liberté religieuse, la paix
- Montant alloué : 50 000 €
- Œuvres et missions d'intérêt général financées avec les dons du fonds :
  - o Chili : Donner aux femmes les moyens d'affronter l'avenir
  - o Costa Rica : Former à la "vie bonne" dans tous les sens
  - o Nigéria : Pour la paix entre les religions
  - o Pérou : Lutte contre la discrimination des femmes
  - o Hong Kong : Éducation au changement social
  - o Indonésie : Des jeunes s'engagent pour la paix entre les religions

### **Evangelisch-lutherisches Missionswerk (ELM Hermannsburg)**

- Adresse : Georg-Haccius-Strasse 9, 29320 Hermannsburg, Allemagne, 49 5052 69 0, [mail@elm-mission.net](mailto:mail@elm-mission.net)
- Objet social : transmission et diffusion de la foi chrétienne et de promouvoir la diversité culturelle en encourageant le dialogue, l'apprentissage interculturel et les rencontres
- Montant alloué : 110 000 €
- Œuvres et missions d'intérêt général financées avec les dons du fonds :
  - o Afrique du Sud : Vivre sans violence !
  - o Brésil : Formation de bénévoles
  - o Éthiopie : Former des collaborateurs pour grandir encore
  - o Éthiopie : Prévention du Sida dans la ville de Biftu
  - o Malawi : Colorer le désert en vert
  - o Russie : Formation itinérante pour des collaborateurs compétents
  - o Inde : Une bonne scolarité pour des jeunes filles Dalits



## 6. Liste des avantages et ressources lorsque le fonds de dotation bénéficie de fonds provenant de l'étranger

Don d'un particulier provenant de l'Allemagne d'un montant de 300 €

## 7. Compte d'emploi des ressources

Non concerné.

Nos ressources sont principalement constituées par les contributions financières versées des paroisses, consistoires et inspections de l'UEPAL. Ces contributions représentent 95 % de nos recettes de l'année 2023.

## 8. Liste des libéralités reçues

- Nombre de reçus fiscaux : 12 correspondant à 37 dons de particuliers
- Montant total : 2 885 €